



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Prise en compte des infirmières dans la stratégie nationale de santé périnatale

Question écrite n° 17403

#### Texte de la question

M. Olivier Fayssat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la prise en compte des infirmiers, notamment des infirmiers puériculteurs, dans le cadre des travaux de la mission nationale sur la santé périnatale et maternelle. Les premières propositions présentées par le Gouvernement affichent des objectifs largement partagés, notamment en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, de réduction des inégalités territoriales et de renforcement de la prévention. Toutefois, si plusieurs professions de santé, telles que les médecins généralistes, les gynécologues et les sages-femmes, sont explicitement mentionnées dans la communication ministérielle, les infirmiers, notamment les infirmiers puériculteurs, n'y sont pas cités. Cette situation interroge alors même que la loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier a consacré de nouvelles compétences en matière de consultation infirmière, de diagnostic infirmier, de prévention, de coordination des parcours, d'éducation à la santé et de suivi clinique. Ces professionnels exercent notamment en maternité, en néonatalogie, en réanimation néonatale, dans les services de protection maternelle et infantile, en santé scolaire, à domicile ainsi qu'au sein des communautés professionnelles territoriales de santé, où ils participent à l'accompagnement des patientes, au soutien à la parentalité, au repérage des situations de vulnérabilité et à la coordination des parcours de soins. Dans ce contexte, il lui demande comment le Gouvernement entend garantir que les compétences reconnues par le législateur aux infirmiers, notamment aux infirmiers puériculteurs, seront pleinement prises en compte dans les travaux de la mission nationale sur la santé périnatale ainsi que dans les futures orientations relatives à l'organisation des parcours de soins périnataux.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Fayssat](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Union des droites pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17403

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2026